

#### SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE TRAVAIL EMPLOI FORMATION CONOMIE

●FEDERATION● SYNDICALE ●UNITAIRE●

Tour Mirabeau − 1er étage 39/43 Quai A. Citroën 75739 PARIS Cedex 15 
10 1 44 38 35 13 et 01 44 37 00 30 - Mel : syndicat.snu-tef@snu.travail.gouv.fr -Web : www.snutefifsu.org

# CTS des Direccte-Dieccte du 11 juin 2015 ENCORE UN COUP POUR RIEN

Ce 11 juin 2015, le CTS des Direccte et Dieccte était réuni. Avant toute chose, nous avons rappelé les raisons qui nous ont poussés à refuser de siéger lors de la séance prévue le 2 juin. Elles figurent dans la déclaration commune qui est jointe.

# L'ordre du jour

L'ordre du jour annoncé était assez succinct : installation du CTS, information et concertation sur les démarches engagées sur la réforme territoriale de l'Etat, projet de règlement intérieur, baromètre social.

# Déclarations liminaires des organisations syndicales

Certaines organisations syndicales ont fait des déclarations liminaires qui soulignent toutes la même chose, à savoir l'inquiétude grandissante des agents face à cette réforme territoriale dont on ne sait pas grand-chose et le simulacre de dialogue social dont ce CTS fut un exemple édifiant.

La FSU a surtout souhaité souligner l'urgence de la reconnaissance en accident de service de l'état de santé de notre collègue d'Annecy qui a subi et subi encore les pressions liées à l'affaire Téfal. Pour notre syndicat, compte tenu notamment de l'avis du CNIT de juillet 2014 et des preuves accumulées, il est de l'ordre de l'urgence que cette reconnaissance d'accident de service soit prononcée par le Direccte Rhône-Alpes.

### Les (non) réponses de l'administration sur la réforme territoriale

Sans que les représentants du personnel aient pu consulter le moindre document au préalable malgré un point sur ce thème à l'ordre du jour, l'Administration s'est livré à un exercice de plus en plus fréquent quand on évoque la réforme territoriale des services de l'Etat, à savoir répondre qu'on ne peut pas répondre à ce jour aux questions posées.

Les représentants de l'administration ont passé leur temps à nous dire que le calendrier était très serré, que les choses étaient compliquées, que les ministres n'avaient pas la main car elle était laissée aux préfets préfigurateurs etc.. Bref, à part quelques éléments de calendrier, nous n'avons rien appris, en sachant que les représentants dans les CTSD n'y apprennent rien non plus, à part qu'on ne peut pas leur communiquer les projets sur lesquels les préfigurateurs travaillent!

En clair on sait qu'on y va mais quant à savoir où exactement, ça attendra!

#### Un calendrier démentiel

Alors que cette réforme va chambouler les services publics et mettre à mal les organisations, le calendrier retenu laisse peu de place à la discussion, sans parler de concertation.

Ainsi, dès le 30 juin, les préfigurateurs devront faire remonter les « macro organigrammes », c'est-à-dire les effectifs cible et le nombre de sites dans les régions. Courant Juillet, le premier Ministre procédera aux arbitrages, à la suite de quoi les micro organigrammes seront arrêtés (effectifs service par service, localisation des sites de chaque service déconcentré)

L'Administration a annoncé qu'en tout état de cause, le basculement vers cette nouvelle organisation se ferait dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Débutera alors une période transitoire de 3 ans qui doit permettre d'arriver à l'effectif cible. En fait, cette fameuse période de transition qui sera associée à des départs massifs à la retraite non remplacés, sera le début de la foire d'empoigne permettant de placer les agents en fonction de ce fameux effectif cible dont on ne sait toujours pas à l'heure actuelle comment il sera défini.

Notre expérience en matière de notification des effectifs de référence déconnectés des besoins réels à satisfaire, ne nous incite pas à l'optimisme.

Quand la question de la mobilité a été posée, qu'elle soit géographique, fonctionnelle voire interministérielle, l'Administration a utilisé la formule de rigueur « nous ferons tout pour qu'il n'y ait aucune mobilité forcée » tout en reconnaissant qu'aucune garantie ne serait apportée en ce sens. Elle ajoute aussi qu'elle est très défavorable à la mobilité interministérielle et souligne qu'elle entend conserver ses agents, quitte à les repositionner au sein de notre organisation, plutôt que de les laisser partir dans l'administration d'à côté.

Toujours est-il que la DGAFP tenait une réunion de travail l'après-midi même pour déterminer les outils permettant d'accompagner les mobilités. Quelle ironie mordante!

# Pour la FSU, l'Administration méprise les agents et leurs représentants

Au lieu de faire le pari de l'intelligence collective comme ne cesse de le réclamer la FSU en demandant à ce qu'une réforme d'une telle ampleur associe les agents et leurs représentants en amont du projet, la méthode utilisée conduit à informer les principaux concernés, une fois que tout est décidé. On l'a vu avec le projet Ministère Fort, quand on s'entête à construire une nouvelle architecture sans les agents, fatalement ca se casse la figure.

- la FSU conteste le fait que la préoccupation économique sous-tende la réorganisation territoriale ainsi que la revue des missions de l'Etat au détriment d'une réflexion sur les besoins et la définition des missions.
- la FSU dénonce le risque d'accroissement de la mise en concurrence entre territoires et d'aggravation des inégalités territoriales déjà présentes.
- la FSU continue de s'opposer à tout désengagement, externalisation ou privatisation de missions.
- pour la FSU, la question des agents, de leurs statuts et de leurs missions est inséparable du développement des services publics. Ainsi, l'État doit rester garant des missions de services publics à accomplir, des politiques publiques à mettre en oeuvre. Il doit pouvoir jouer son rôle de régulation, de contrôle et de prospective sans écarter qu'il puisse être acteur du fonctionnement de certains d'entre eux.

#### Au-delà de cette instance, ailleurs c'est tout aussi bouché

Il y a fort à parier que d'ici quelque temps, le lexique des pratiques sociales dans la fonction publique va changer la définition du terme dialogue voire la faire disparaitre à force de n'être plus pratiquée dans les faits.

Dans nos ministères, la question des locaux syndicaux et plus globalement des droits syndicaux, est l'occasion d'attaques en règles contre des acquis très anciens.

En ce qui concerne l'Affaire Téfal, hormis cette lettre du DGT au Procureur qui veut « faire le ménage » au sein de l'inspection du travail, c'est silence radio. Ce silence est si assourdissant que des gens se lâchent totalement et fustigent ces « bouffons de l'inspection du travail ».

Nous attendons encore une expression publique du Ministre.

Afin de soutenir notre collègue et d'obtenir enfin que son employeur fasse ce que les statuts prévoient de manière globale, à savoir une véritable protection, les organisations syndicales siégeant au CTS ont adopté à l'unanimité.une motion de demande de soutien de l'inspectrice du travail de Haute Savoie aux ministres du travail et des finances, visant aussi la reconnaissance de es arrêts de travail en accidents de service.